

La CGT a écrit au directeur régional ...

Monsieur le Directeur régional,

Toulouse, le 9 janvier 2019

Par voie de presse, le jeudi 19 décembre, nous avons appris la mise en place d'**une charte et d'un comité de pilotage concernant le nouveau réseau de proximité** lors du dernier conseil communautaire de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois.

Dans un esprit de Noël, nous avons attendu quelque peu avant de vous écrire (espérant avoir ces informations de votre part). Rien au pied du sapin ! Ni aux moments des voeux aux personnels sur l'intranet ... La faute à la non-trêve sociale de fin d'année ?

Nous ne sommes pas étonnés de votre engagement faisant preuve d'un perpétuel mépris de classe, assumé par l'ensemble de vos collaborateurs (que nous mettons en copie).

Comment parler encore de « dialogue social », quand vous vous exonérez, toutes et tous, de vos obligations premières à savoir le respect de la démocratie sociale incarnée par les représentants des personnels. La direction est plus prompte à « inviter » un des représentants CGT, pour lui faire une leçon de morale concernant son attitude soi-disant « inappropriée » dans un groupe de travail (pour au final annoncer à la délégation CGT que toutes les demandes qu'elle avait formulée dans cette réunion seraient satisfaites, et même au-delà, puisqu'un emploi fléché « soutien aux agents en difficulté » va être recruté) qu'à nous transmettre des informations sur les contre-réformes proposées.

Nous vous demandons de nous communiquer, par retour de mail, **la charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des Finances publiques** et la composition nominative du comité de pilotage dont il a été question lors du conseil communautaire du 12 décembre dernier.

Par la même occasion, vous seriez bien inspiré, également, dans le cadre du « dialogue dit social », de nous faire part (autrement que par voie de presse) de **votre décision concernant la création du SIP de Saint-Alban**.

Il n'est pas tout de formuler via Ulysse 31 « des vœux de prompt retour à la santé » pour nos collègues frappés par la maladie. Vous seriez plus inspiré de tout mettre en œuvre pour garantir leur santé. Ce n'est visiblement pas le cas. Votre manque de transparence envers les collègues et votre gestion à la petite semaine des restructurations, au fil de vos déplacements et de ceux de vos proches collaborateurs, des informations contradictoires voire ... surnaturelles en est un exemple flagrant.

Au besoin, nous vous rappelons, ci-dessous, deux extraits de l'excellent guide des risques psychosociaux rédigé par le bureau RH2C de la DGFIP :

Fiche 3 ► LES CAUSES DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX 3-2

L'INSÉCURITÉ DE LA SITUATION DE TRAVAIL

- travailler dans un sentiment d'insécurité de l'emploi et du salaire,
- obligation probable de devoir bientôt changer de qualification, de métier ou de localisation (mobilités forcées),
- sentiment que l'on ne sera pas capable de faire le même travail jusqu'à la retraite («soutenabilité» du travail), sentiment lié à l'allongement de la durée du travail.

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES PERSONNELS

Les RPS agissent sur la santé des personnels de façon directe, par l'augmentation de la fréquence de certaines maladies, ou bien de façon indirecte, par l'induction de certains comportements dits à risque.

À un premier niveau, ils se traduisent par des souffrances diffuses (douleurs, palpitations, mal-être...). À un deuxième niveau, ils induisent des maladies graves, chroniques, dont les conséquences peuvent être lourdes.

Ils ont des effets importants dans les domaines cardiovasculaire, musculo-squelettique et mental, qui sont trois domaines majeurs en santé publique, tant en terme de maladie, de mortalité, que de coût pour la société.

Dans l'attente,

Estelle Mollo-Gené et Jean-Marc Servel.
Secrétaires CGT Finances publiques 31

Copie à : Messieurs les responsables et adjoints des pôles « pilotage et ressources », « gestion fiscale », « gestion publique », Syndicat national CGT Finances publiques, Monsieur le délégué interrégional Sud-Pyrénées, Fédération des Finances CGT, Cabinet du Ministre de l'Action et des Comptes publics, Monsieur le Préfet de la région Occitanie.